

CR du Conseil du 23 juin 2014

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 23 juin 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Signature d'un marché de travaux pour la réhabilitation du pont sur le Serrouelle

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Est Ouvrages de Atton (57), un marché de travaux pour la réhabilitation de l'ouvrage de franchissement du cours d'eau le Serrouelle.

Avenant n°1 au marché de location et maintenance des photocopieurs et imprimantes

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant au contrat précité pour y inclure deux machines supplémentaires et prévoir le remplacement de deux autres qui ne répondent plus aux besoins des utilisateurs.

Modification du Plan Local d'Urbanisme – délibération motivée

La loi dite ALUR du 24 mars 2014 a introduit l'obligation pour les Communes, lorsqu'un projet de modification du P.L.U. porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, qu'une délibération motivée du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections présidentielles et législatives

Le Directeur Général des Services de la Commune, doté d'un indice de rémunération l'excluant du bénéfice des heures supplémentaires, a accompli un surcroît de travail important lors des consultations électorales précitées, et se voit donc attribuer cette indemnité forfaitaire.

Suppression de postes vacants au sein du personnel communal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2014, un poste d'agent de maîtrise, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite à avancements, ainsi qu'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe, devenus sans objet.

Attribution de subventions à des associations

Le Conseil municipal attribue 882 € de subventions à des associations de la Commune à titre de participation au financement de leurs activités.

Prise en charge d'une annulation de factures d'assainissement (point rajouté à l'ordre du jour)

Le Conseil municipal décide de prendre en charge au budget annexe de l'assainissement le montant de la part assainissement des factures d'eau indument adressées à une administrée dont le logement n'est pas relié au réseau d'assainissement communal, et réglées par elle entre le 1^{er} janvier 2002 et 31 décembre 2013 pour un montant total de 1700 €.

Décision modificative n°1 (point rajouté à l'ordre du jour)

En raison du nombre exceptionnellement important d'annulations de recettes au budget assainissement depuis le début de l'année, le Conseil municipal approuve l'augmentation des crédits alloués à ce poste pour un montant de 7500 €.